

COMPTE RENDU de la COMMISSION BATIMENTS : Administratifs, Sportifs, Scolaires & Péri-scolaires du mercredi 02/08/2017.

Etaient présents : G. PARASOT, V. DELECUSE, M. CARPENTIER, G. ROGER.

Etaient excusés : L. DELIGNY, A. DELMOTTE, C. EECKHOUT, V. FREROT.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Travaux sur le bâtiment service technique.
- 2) Extension de l'abri école.
- 3) Question diverses.

POINT N° 1.

1/1 : **Le local technique nécessite l'agrandissement de l'auvent actuel** afin de pouvoir mettre à l'abri l'ensemble du matériel du parc communal. Ces travaux seraient affectés à la section d'investissement.

Devis Entreprise RINGOT : 6 637 € HT

Devis PRIEZ FLAMENT : 8 162 € HT

1/2 : **Réfection de la couverture du haut vent actuel.** L'état de la couverture en tôle ne résiste plus au vent ce qui nous occasionne des frais d'intervention au moindre coup-de-vent. Ces travaux seraient affectés à la section de fonctionnement.

Devis Entreprise RINGOT : 3 077 € HT.

Devis Entreprise PRIEZ FLAMENT : 10 768€ HT.

La commission après discussions, décide de proposer au Conseil municipal de retenir l'Entreprise RINGOT la mieux disant, pour la réalisation de l'ensemble de ces travaux. Ce qui entraînerait une moins-value de 9 216 € HT sur ces chantiers.

POINT N° 2.

Les travaux d'aménagements de la salle du conseil nécessitent la reprise de l'ancien garage. Ancien garage qui servait d'entrepôt pour l'école. De ce fait nous nous devons de fournir un nouvel entrepôt pour le stockage du dit matériel. Plusieurs pistes ont été étudiées.

2/1 : Réalisation d'un bâtiment en brique de 12,23 m2.

Entreprise AEI/PTP : devis de 18 720 € HT.

Entreprise AGEINHEIM : devis de 18 112 € HT.

Entreprise MILLE : 12 612 € HT (à ce devis vient s'ajouter une plus-value de 1 200 € HT pour couvrir les frais d'huissier et une réserve sur la qualité du mur et des fondations recevant cet ouvrage) soit un prévisionnel de 13 812 € HT.

Entreprise LMP Bâtiment : devis de 14 604 € HT.

2/2 : Réalisation d'un bâtiment en bois avec bardage de clin en ciment de même superficie.

Entreprise Ponthieu Charpente : devis de 6 126 € HT. Comprenant la fourniture et la pose du dit bâtiment (à ce devis viendrait s'ajouter la réalisation d'une chape de ciment, la réalisation de la toiture et la pose d'une porte d'accès. Le coût de ce reste à charge n'est pas chiffré à ce jour. La commission estime néanmoins que le coût final de ces travaux serait supérieur 10 000 €.

Devant le coût élevé de ce type de travaux, la commission suggère d'abandonner cette hypothèse et proposera au conseil municipal d'utiliser l'actuelle cuisine qui se trouvera totalement désaffectée lors des travaux de la salle de conseil.

Cette proposition a pour effet immédiat d'amener ces dits travaux à quelques centaines d'euros contre plusieurs dizaines de milliers d'euros et d'autre part, de ne changer aucunement l'aspect du complexe scolaire.

POINT N° 3

Question diverse

3/1 Monsieur le Maire soulève l'état de la toiture du bâtiment abritant la salle de conseil ainsi que la classe de maternelle. Il suggère qu'un état de cette toiture soit effectué, accompagné de devis. La commission, sera par la suite convoquée afin de rendre son avis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.